

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M .Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Adnène ZGHIDI.

Bilan

arrêté au 31/12/2021

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2021	31/12/2020
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	169 241	425 311
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	360 094	232 659
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 245 664	6 003 059
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	212 215	135 191
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	2 058 183	1 979 064
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	270 250	208 163
AC7 Autres actifs	(1-7)	227 763	194 124
Total actifs		9 543 410	9 177 571
PA1 Banque Centrale, CCP	(2-1)	595 871	764 816
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	258 589	259 044
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	6 343 825	5 861 002
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	926 283	968 332
PA5 Autres passifs	(2-5)	232 599	210 426
Total passifs		8 357 167	8 063 620
CP1 Capital		132 405	132 405
CP2 Réserves		923 755	844 373
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		5	37 091
CP6 Résultat de l'exercice		129 655	99 659
Total capitaux propres	(3)	1 186 243	1 113 951
Total capitaux propres et passifs		9 543 410	9 177 571

État des engagements Hors Bilan

arrêté au 31/12/2021

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Passifs éventuels			
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1) 811 015	767 961
HB02	Crédits documentaires	(4-2) 421 145	191 607
HB03	Actifs donnés en garantie	(4-3) 598 466	731 327
Total passifs éventuels		1 830 626	1 690 895
Engagements donnés			
		(4-4)	
HB04	Engagements de financement donnés	968 188	942 135
HB05	Engagements sur titres	30 889	7 708
Total engagements donnés		999 077	949 843
Engagements reçus			
HB06	Engagements de financement reçus	-	-
HB07	Garanties reçues	(4-5) 3 690 448	3 870 844

Etat de Résultat

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	571 351	601 140
PR2	Commissions (en produits)	(5-2)	128 018	113 811
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	46 738	39 444
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	127 632	102 083
Total Produits d'exploitation Bancaire			873 739	856 478
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(407 717)	(445 716)
CH2	Commissions encourues		(11 793)	(10 295)
Total Charges d'exploitation Bancaire			(419 510)	(456 011)
Produit net Bancaire			454 229	400 467
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(5-6)	(104 189)	(99 746)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(5-7)	(12 274)	(3 288)
PR7	Autres produits d'exploitation		879	1 209
CH6	Frais de personnel	(5-8)	(130 396)	(115 765)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8)	(44 846)	(41 289)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(9 552)	(9 055)
Résultat d'exploitation			153 851	132 533
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	20	(2 789)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(11 721)	(18 228)
Résultat sur les activités ordinaires			142 150	111 516
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(5-10)	(12 495)	(11 857)
Résultat de l'exercice			129 655	99 659
Effets des modifications comptables			-	-
Résultat Net des modifications comptables			129 655	99 659
Résultat de base par action (en dinars)			4,896	3,763
Résultat dilué par action (en dinars)			4,896	3,763

Etat de Flux de Trésorerie

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Activités d'exploitation	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		725 800	744 583
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(441 771)	(449 639)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(13 123)	(93 893)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(369 999)	(422 236)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		501 006	299 773
Titres de placement		10 157	32 649
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(194 563)	(150 920)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		28 928	53 905
Impôts sur les bénéfices		(11 721)	(18 228)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		234 714	(4 006)
Activités d'investissement	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		131 031	82 432
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(94 791)	(426 704)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(70 538)	(29 040)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(34 298)	(372 313)
Activités de financement	(6-3)		
Emission d'emprunts		40 000	140 000
Remboursement d'emprunts		(36 885)	(54 417)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(45 164)	7 073
Dividendes versés		(56 934)	-
Mouvements sur fond social et de retraite		(429)	(256)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(99 412)	92 400
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		101 004	(283 919)
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(436 357)	(152 438)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(6-4)	(335 353)	(436 357)

Notes aux états financiers

Exercice clos au 31 Décembre 2021

I- Présentation de la banque

Amen Bank est une société anonyme au capital de 132 405 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté de 127 312 500 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 26 481 000 actions d'une valeur nominale de cinq 5 dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,44% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	131 820	99,56%
Actionnaires Etrangers	585	0,44%
Total	132 405	100%

II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2021 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles

remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
- * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5- Suivi des mesures conjoncturelles

1.5.1- Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20 telle que modifiée par la circulaire de la BCT n°2022-02 du 04 mars 2022, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- * Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- * Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- * La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- * L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- * L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 131 753 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 116 705 mDT constituée en 2020, une provision complémentaire nette de 15 048 mDT a été dotée au titre de l'année 2021.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2021 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2021, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés. Aucune reprise d'agios réservés relatifs aux crédits rééchelonnés n'a été constatée au cours de 2021.

1.6- Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- * 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- * 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- * 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 261 148 mDT.

2- Portefeuille titres

2.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

• Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

• Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Portefeuille d'investissement :

• Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

• Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

• Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

• Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2- Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. La juste valeur est la valeur probable de négociation est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

• Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

• Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

• Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

* Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et

* Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2021 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2021 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2021. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2021.

Rubrique Bilan	Actifs	Contre-valeur devises en MDT	Rubrique Bilan	Passifs	Contre-valeur devises en MDT
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	108 395	PA 01	Banque centrale, CCP	-
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	271 894	PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	175 247
AC 03	Créances sur la clientèle	648 378	PA 03	Dépôts et avoirs de la clientèle	816 018
AC 07	Autres actifs	127 940	PA 04	Emprunts et ressources spéciales	63 730
			PA 05	Autres passifs	261 639
Total Actifs		1 156 607	Total Passifs		1 316 634

9- Règle de prise en compte des différences de change en devises

Les résultats de change latents découlant des différences de positions de change ont été convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour de décembre 2021 et pris en compte dans le résultat à fin du mois de décembre 2021.

10- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2021 un montant de 169 241 mDT contre 425 311 mDT au 31.12.2020 et se compose comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	48 517	45 967	2 550	6%
BCT, CCP & TGT	120 724	379 344	(258 620)	(68%)
Total	169 241	425 311	(256 070)	(60%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	48 522	45 972	2 550	6%
Provisions sur caisse en dinars	(5)	(5)	-	0%
Sous Total (1)	48 517	45 967	2 550	6%
BCT	120 869	379 489	(258 620)	(68%)
Provisions sur BCT	(185)	(184)	(1)	1%
Sous Total (2)	120 684	379 305	(258 621)	(68%)
CCP	43	42	1	2%
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	0%
Sous Total (3)	40	39	1	3%
Total	169 241	425 311	(256 070)	(60%)

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 360 094 mDT contre 232 659 mDT au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	12 883	11 371	1 512	13%
Prêts aux établissements bancaires	259 013	145 375	113 638	78%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	229	813	(584)	(72%)
Total créances sur établissements bancaires	272 125	157 559	114 566	73%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	5	4	1	25%
Prêts aux établissements financiers	86 906	73 783	13 123	18%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 058	1 313	(255)	(19%)
Total créances sur établissements financiers	87 969	75 100	12 869	17%
Total	360 094	232 659	127 435	55%

Au 31/12/2021, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	255 844	16 281	-	-	272 125
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	12 883	-	-	-	12 883
Prêts aux établissements bancaires	242 732	16 281	-	-	259 013
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	229	-	-	-	229
Etablissements financiers	7 984	25 601	54 384	-	87 969
Avoirs en compte sur les établissements financiers	5	-	-	-	5
Prêts aux établissements financiers	6 921	25 601	54 384	-	86 906
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 058	-	-	-	1 058
Total	263 828	41 882	54 384	-	360 094

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<u>Etablissements bancaires</u>	-	-	272 125	272 125
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	12 883	12 883
Prêts aux établissements bancaires	-	-	259 013	259 013
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	229	229
<u>Etablissements financiers</u>	-	27 860	60 109	87 969
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	-	5	5
Prêts aux établissements financiers	-	27 860	59 046	86 906
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	1 058	1 058
Total	-	27 860	332 234	360 094

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.
Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2021 et 2020 se présente comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	1 148 724	1 070 700	78 024	7%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 546 118	4 362 612	183 506	4%
Crédits sur ressources spéciales (3)	550 822	569 747	(18 925)	(3%)
Total	6 245 664	6 003 059	242 605	4%

Aucune demande d'imputation n'est en cours d'étude chez les bailleurs de fonds pour les créances sur ressources spéciales.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2021 comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 109 958	1 034 565	75 393	7%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	38 766	36 135	2 631	7%
Total	1 148 724	1 070 700	78 024	7%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	3 904 593	3 837 415	67 178	2%
Autres concours à la clientèle en devises	641 525	525 197	116 328	22%
Total	4 546 118	4 362 612	183 506	4%

Au 31.12.2021, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 1 293 millions de dinars.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	132 090	102 609	29 481	29%
Créances sur ressources extérieures	418 732	467 138	(48 406)	(10%)
Total	550 822	569 747	(18 925)	(3%)

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 293 442	1 326 225	(32 783)	(2%)
Provisions au 31/12/N-1	378 221	358 828	19 393	5%
Dotation de l'exercice	61 035	39 980	21 055	53%
Reprise de l'exercice	(24 322)	(20 587)	(3 735)	18%
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(49 254)	-	(49 254)	100%
Provisions au 31/12/N	365 680	378 221	(12 541)	(3%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	261 148	248 156	12 992	5%
Total net des créances	666 615	699 848	(33 233)	(5%)

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 293 442	1 326 225	(32 783)	(2%)
Montant brut des créances non classées	34 966	17 728	17 238	97%
Montant brut des créances touristiques non classées	229 192	206 498	22 694	11%
Agios réservés au 31/12/N-1	287 798	238 820	48 978	21%
Dotation aux agios réservés	85 653	71 457	14 196	20%
Reprise sur agios réservés sur créances	(32 563)	(20 609)	(11 954)	58%
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	(72)	(1 474)	1 402	(95%)
Reprise sur agios réservés sur créances rééchelonnés	-	(396)	396	(100%)
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	(20 938)	-	(20 938)	100%
Total des agios réservés au 31/12/N	319 878	287 798	32 080	11%

(6) La répartition des agios réservés par nature d'engagements se présentent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Agios sur comptes débiteurs à la clientèle	146 887	139 604	7 283	5%
Agios sur autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	156 074	129 901	26 173	20%
Agios sur ressources extérieures	16 917	18 293	(1 376)	(8%)
Total net des agios réservés	319 878	287 798	32 080	11%

(7) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	8 305 359	7 703 319	602 040	7,8%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 293 442	1 326 225	(32 783)	(2,5%)
Total des engagements (b)	9 598 801	9 029 544	569 257	6,3%
Agios réservés affectés aux engagements classés	(294 093)	(263 141)	(30 952)	11,8%
Provisions affectées aux engagements par signature	(2 881)	(2 151)	(730)	33,9%
Provisions affectées aux engagements classés	(362 799)	(376 070)	13 271	(3,5%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(261 148)	(248 156)	(12 992)	5,2%
Total provisions et agios réservés (C)	(920 921)	(889 518)	(31 403)	3,5%
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	71,20%	67,07%	4,1%	6,2%
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	62,72%	58,92%	3,8%	6,5%
Taux des engagements classés (a/b)	13,48%	14,69%	(1,2%)	(8,3%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(1 660)	(460)	(1 200)	260,9%
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(24 125)	(24 197)	72	(0,3%)
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(131 753)	(111 181)	(20 572)	18,5%
Provisions collectives affectées aux engagements courants de la relation Carthage Cément	-	(5 524)	5 524	(100,0%)
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(157 538)	(141 362)	(16 176)	11,4%
Total général des provisions et agios réservés (d)	(1 078 459)	(1 030 880)	(47 579)	4,6%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	11,24%	11,42%	(0,2%)	(1,6%)

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	755 701	740 931	14 770	2%
Provisions sur créances classées	362 799	376 070	(13 271)	(4%)
Provisions collectives	131 753	111 181	20 572	19%
Provisions collectives affectées aux engagements courants de la relation Carthage Cément	-	5 524	(5 524)	(100%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	261 148	248 156	12 992	5%
Provisions sur engagements par signature	2 881	2 151	730	34%
Provisions sur engagements par signature	2 881	2 151	730	34%
Total provisions sur créances	758 582	743 082	15 500	2%
Agios réservés affectés aux engagements classés	294 093	263 141	30 952	12%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 660	460	1 200	261%
Agios réservés affectés aux engagements relevant sur secteur touristique courant	24 125	24 197	(72)	(0%)
Total agios réservés	319 878	287 798	32 080	11%
Total général des provisions et agios réservés	1 078 459	1 030 880	47 579	5%

(8) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2021 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	450 346	131 163	7 710	16 873	505 516	6 297	1 117 905
Escomptes	227 705	26 126	59	938	13 081	49	267 958
Crédit court terme	689 488	137 814	3 094	5 011	177 215	1 135	1 013 757
Crédit moyen et long terme	3 639 655	839 139	8 935	43 853	494 684	1144	5 027 410
Engagements par signature	2 121 809	42 114	498	212	7 138	-	2 171 771
Total	7 129 003	1 176 356	20 296	66 887	1 197 634	8 625	9 598 801
Dont impayés	10 762	154 785	3 882	13 118	504 849	2 190	689 586

(9) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2021 :

Secteur d'activité	2 021	%	2 020	%
I - Agriculture	121 358	1,26%	119 763	1,33%
II - Industrie	2 339 846	24,38%	2 075 214	22,98%
Mine	18 790	0,20%	24 755	0,27%
Energie	68 060	0,71%	79 237	0,88%
Industrie agroalimentaire	525 087	5,47%	400 439	4,43%
Matériaux de construction	389 756	4,06%	372 684	4,13%
Industrie mécanique et électronique	382 273	3,98%	305 979	3,39%
Chimie et caoutchouc	231 589	4,44%	242 275	4,56%
Industries Pharmaceutiques	194 700	2,03%	169 062	1,87%
Textile	20 092	0,21%	20 534	0,23%
Habillement et cuir	47 932	0,50%	58 879	0,65%
Bois, liège et ameublement	35 928	0,37%	35 803	0,40%
Papier, imprimerie et industries diverses	265 353	2,76%	219 352	2,43%
Bâtiment et travaux publics	160 286	1,67%	146 215	1,62%
III - Services	7 137 597	74,36%	6 834 567	75,69%
Transport	216 411	3,29%	209 510	3,80%
Télécommunications	99 704	1,04%	133 969	1,48%
Tourisme	675 124	7,03%	674 002	7,46%
Commerce agroalimentaire	224 978	2,34%	148 975	1,65%
Commerce matériaux de construction	126 849	1,32%	135 100	1,50%
Commerce quincaillerie et assimilés	448 663	4,67%	395 498	4,38%
Commerce textile et cuir	91 598	0,95%	108 694	1,20%
Commerce divers	506 057	5,27%	532 334	5,90%
Santé	246 178	2,56%	268 767	2,98%
Finance	696 096	10,36%	584 886	9,83%
Leasing & Factoring	298 541	3,11%	302 465	3,35%
Loisirs et cultures	103 763	1,08%	97 593	1,08%
Particuliers	2 139 381	22,29%	1 996 497	22,11%
Promotion immobilière	801 832	8,35%	859 734	9,52%
Divers	462 422	4,82%	386 543	4,28%
Total	9 598 801	100%	9 029 544	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 14,03% du total des engagements de la banque au 31.12.2021.

(10) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	1 148 724	-	-	-	1 148 724
Comptes débiteurs de la clientèle	1 109 958	-	-	-	1 109 958
Créances rattachées	38 766	-	-	-	38 766
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	332 499	911 210	2 368 368	934 041	4 546 118
Autres concours à la clientèle en dinars	200 384	810 687	2 157 595	735 927	3 904 593
Autres concours à la clientèle en devises	132 115	100 523	210 773	198 114	641 525
Crédits sur ressources spéciales	82 256	81 533	289 778	97 255	550 822
Créances sur ressources budgétaires	60 286	3 671	30 254	37 879	132 090
Créances sur ressources extérieures	21 970	77 862	259 524	59 376	418 732
Total	1 563 479	992 743	2 658 146	1 031 296	6 245 664

(11) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	451	1 148 273	1 148 724
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	-	420	4 545 697	4 546 118
Autres concours à la clientèle en dinars	-	420	3 904 173	3 904 593
Autres concours à la clientèle en devises	-	-	641 525	641 525
Crédits sur ressources spéciales	-	-	550 822	550 822
Créances sur ressources budgétaires	-	-	132 090	132 090
Créances sur ressources extérieures	-	-	418 732	418 732
Total	-	871	6 244 793	6 245 664

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2021 un solde de 212 215 mDT contre un solde de 135 191 mDT au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Titres de transaction	76 083	-	76 083	100%
Bons de trésor	76 600	-	76 600	100%
Créances rattachées / Bons de trésor	(517)	-	(517)	(100%)
Titres de placement	136 132	135 191	941	1%
Titres à revenu fixe	117 907	122 439	(4 532)	(4%)
Emprunts Obligataires	111 244	118 523	(7 279)	(6%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	6 663	3 916	2 747	70%
Titres à revenu variable	18 225	12 752	5 473	43%
Actions cotées	20 962	16 355	4 607	28%
Provisions pour moins-value latente des actions	(2 737)	(3 603)	866	(24%)
Total	212 215	135 191	77 024	57%

Aucun transfert de titre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2021 entre les titres de transaction et les titres de placement.

Au 31.12.2021, la plus-value latente sur les actions cotées est établie à 121 mDT.

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Titres de transaction	-	-	-	76 083	76 083
Bons de trésor	-	-	-	76 083	76 083
Titres de placement	-	-	5 341	130 791	136 132
Titres à revenu fixe	-	-	5 341	112 566	117 907
Emprunts obligataires	-	-	5 341	112 566	117 907
Titres à revenu variable	-	-	-	18 225	18 225
Actions	-	-	-	18 225	18 225
Total	-	-	5 341	206 874	212 215

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2021 et comparativement à 2020 :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	20 962	16 355	4 607	28%
Provisions au 31/12/N-1	(3 603)	(3 222)	(381)	12%
Dotation de l'exercice	(317)	(1 147)	830	(72%)
Reprise de provisions	1 184	766	418	55%
Provisions au 31/12/N	(2 737)	(3 603)	866	(24%)
Total net des titres de placement	18 225	12 752	5 473	43%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2021 un solde de 2 058 183 mDT contre 1 979 064 mDT au 31.12.2020. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Titres d'investissement (1)	1 796 651	1 717 062	79 589	5%
Titres de participation (2)	70 189	71 075	(886)	(1%)
Parts dans les entreprises associées (3)	151 777	151 725	52	0%
Parts dans les entreprises liées (4)	10 034	9 020	1 014	11%
Participation avec convention en rétrocession (5)	29 532	30 182	(650)	(2%)
Total	2 058 183	1 979 064	79 119	4%

Au 31.12.2021, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 2 437 mDT.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur brute au 31/12/2020	1 120 757	543 589	6 510	91 005	155 114	9 020	40 558	1 966 553
Montant restant à libérer	-	-	-	(7 708)	-	-	-	(7 708)
Créances rattachées	38 400	25 237	-	-	3 497	-	-	67 134
Provisions	(300)	(17 131)	-	(12 222)	(6 886)	-	(10 376)	(46 915)
Total net au 31/12/2020	1 158 857	551 695	6 510	71 075	151 725	9 020	30 182	1 979 064
Acquisitions/ Reclassements 2021	179 320	99 370	-	33 020	9 247	210	-	321 167
Cessions 2021	(156 965)	(35 327)	-	(10 111)	-	-	-	(202 403)
valeur brute au 31/12/2021	1 143 112	607 632	6 510	113 914	164 361	9 230	40 558	2 085 317
Montant restant à libérer	-	-	-	(30 889)	-	-	-	(30 889)
Créances rattachées	39 523	23 295	115	-	-	804	-	63 737
Dotations	-	(6 424)	-	(1 084)	(5 711)	-	(650)	(13 869)
Reprise	-	319	-	470	13	-	-	802
Provisions	(300)	(23 236)	-	(12 836)	(12 584)	-	(11 026)	(59 982)
Total net au 30/06/2020	1 182 335	607 691	6 625	70 189	151 777	10 034	29 532	2 058 183

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2020 :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Bons de trésor	1 180 357	1 158 857	21 500	2%
Bons de trésor	1 141 066	1 120 487	20 579	2%
Créances rattachées	39 291	38 370	921	2%
Obligations	1 978	-	1 978	100%
Obligations brutes	2 046	270	1 776	658%
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	232	30	202	673%
Fonds gérés	607 691	551 695	55 996	10%
Encours brut des fonds gérés	607 632	543 589	64 043	12%
Provisions sur fonds gérés	(23 236)	(17 131)	(6 105)	36%
Créances rattachées	23 295	25 237	(1 942)	(8%)
Titres participatifs	6 625	6 510	115	2%
Montant brut des titres participatifs	6 510	6 510	-	0%
Créances rattachées / titres participatifs	115	-	115	100%
Total	1 796 651	1 717 062	79 589	5%

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2020 :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Titres de participation	113 914	91 005	22 909	25%
Provisions sur titres de participation	(12 836)	(12 222)	(614)	5%
Montant restant à libérer sur titres de participation	(30 889)	(7 708)	(23 181)	301%
Total	70 189	71 075	(886)	(1%)

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2021				31/12/2020			
		Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
Titres cotés		13 371	-	13 371	(3 625)	14 486	-	14 486	(3 577)
PGH	0,40%	9 115	-	9 115	-	9 115	-	9 115	-
SIPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	2 000	(2 000)	2 000	-	2 000	(2 000)
HANNIBAL LEASE	1,85%	1 283	-	1 283	(693)	1 283	-	1 283	(633)
MIP	4,71%	973	-	973	(932)	973	-	973	(944)
EURO-CYCLES	0,00%	-	-	-	-	1 115	-	1 115	-
Titres non cotés		100 543	30 889	69 654	(9 211)	76 519	7 708	68 811	(8 645)
FCPR INKHAD	56,00%	28 000	21 000	7 000	-	-	-	-	-
BATAM	13,71%	5 490	-	5 490	(5 490)	5 490	-	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	3 300	-	3 300	(367)	3 300	-	3 300	(273)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,80%	3 268	-	3 268	(183)	3 268	-	3 268	-
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	10,00%	5 000	-	5 000	(146)	5 000	-	5 000	(272)
FCPR AMEN CAPITAL 4	37,18%	5 000	4 056	944	-	-	-	-	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	11,72%	2 088	-	2 088	-	3 000	-	3 000	-
FCPR SWING	16,00%	2 000	-	2 000	-	4 000	-	4 000	-
FCPR MAXULA ESPOIR	9,36%	1 500	-	1 500	(212)	1 500	-	1 500	(15)
ALTERMED APEF	7,38%	1 346	-	1 346	(381)	1 346	-	1 346	(109)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	22,10%	1 239	-	1 239	-	1 239	-	1 239	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	-	1 003	(225)	1 003	-	1 003	(127)
PHENICIA SEED FUND	10,06%	810	-	810	(469)	826	-	826	(456)
FINACORP OBLIGATION SICAV	3,18%	1 098	-	1 098	-	1 098	-	1 098	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-	938	-	938	-
LA MARINE HAMMEMET SUD	3,59%	700	-	700	(232)	700	-	700	(232)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	73,16%	1 904	-	1 904	(190)	1 904	-	1 904	(156)

Description	% de détention	31/12/2021				31/12/2020			
		Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	-	588	(156)	588	-	588	(156)
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL 2	2,00%	1 000	-	1 000	-	1 000	-	1 000	-
TAYSIR MICRO FINANCE	5,51%	661	-	661	-	661	-	661	-
ADVANS TUNISIE	8,61%	1 980	-	1 980	-	1 980	-	1 980	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	-	400	(194)	400	-	400	(194)
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	-	100	-	100	-
STE Dev Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-	1 200	-	1 200	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	14,58%	200	-	200	-	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,33%	331	-	331	-	311	-	311	-
FCP MAC EQUILIBRE	35,69%	914	-	914	(73)	914	-	914	(66)
S T H Djerba	0,00%	193	-	193	(193)	193	-	193	(193)
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	-	100	(51)	100	-	100	(51)
SAGES	15,10%	76	-	76	(9)	76	-	76	(31)
FCP MAC Horizon 2022	11,53%	1 984	-	1 984	(205)	1 984	-	1 984	(105)
FCP VALEURS INSTITUTIONNELLES	6,67%	2 344	-	2 344	(180)	2 344	-	2 344	(179)
FCP MAC EL HOUDA	13,92%	113	-	113	(5)	113	-	113	(5)
FCP AFRICAMEN	37,24%	9 583	5 833	3 750	-	10 000	7 708	2 292	-
FCP AMEN SELECTION	71,66%	1 001	-	1 001	(106)	1 001	-	1 001	(149)
FCPR AMEN CAPITAL 3	43,01%	10 000	-	10 000	(116)	10 000	-	10 000	(383)
FIDELITY SICAV PLUS	0,00%	-	-	-	-	5 651	-	5 651	-
AUTRES		49	-	49	(28)	49	-	49	(3)
Total		113 914	30 889	83 025	(12 836)	91 005	7 708	83 297	(12 222)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2020 :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Part dans les entreprises associées	164 361	155 114	9 247	6%
Créances rattachées	-	3 498	(3 498)	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(12 584)	(6 887)	(5 697)	83%
Total	151 777	151 725	52	0%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2021	Provision 31/12/2021	31/12/2020	Provision 31/12/2020
<u>Titres cotés</u>		43 503	-	43 503	-
TUNISIE LEASING & FACTORING	35,99%	43 503	-	43 503	-
<u>Titres non cotés</u>		120 858	(12 584)	111 611	(6 887)
MAGHREB LEASING ALGERIE	54,09%	62 882	-	62 882	-
TLG FINANCE	23,63%	12 211	(12 210)	12 211	(6 500)
AMEN SANTE	19,00%	18 313	(93)	18 313	(93)
EL IMRANE	20,00%	1 400	-	1 400	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 013	-
EL KAWARIS	20,00%	660	-	660	-
TUNISYS	20,00%	300	-	300	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	29,80%	1	-	1	-
SICAV AMEN	0,29%	2 146	(65)	146	(78)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,13%	1 074	-	74	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	7 938	-	7 938	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	3 331	-	3 331	-
AMEN ALLIANCE SICAV	1,55%	7 237	-	990	-
Total		164 361	(12 584)	155 114	(6 887)

Aucun transfert n'a eu lieu au cours de l'exercice 2021 entre les titres.

Les parts dans les entreprises associées sont totalement libérées au 31.12.2021.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2020 :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Part dans les entreprises liées	9 230	9 020	210	2%
Créances rattachées	804	-	804	100%
Total	10 034	9 020	1 014	11%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2021	Provision 31/12/2021	31/12/2020	Provision 31/12/2020
AMEN PROJECT	53,01%	125	-	125	-
SOGEREC	99,97%	4 297	-	4 297	-
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
AMEN INVEST	63,30%	1 494	-	1 494	-
STE GEST IMMOBILERE	99,77%	299	-	299	-
SMART RECOVERY	70,00%	210	-	-	-
Total		9 230	-	9 020	-

Les parts dans les entreprises liées sont totalement libérées au 31.12.2021.

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2020 :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Part avec convention en rétrocession	40 558	40 558	-	0%
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(11 026)	(10 375)	(651)	6%
Total	29 532	30 182	(650)	(2%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue %	Capitaux propres 2021	Résultat net 2021	
SICAR AMEN	Amen Bank	SICAR	88,20%	16 961	3 483	
LE RECOUVREMENT	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	4 652	1 936	
AMEN PROJECT	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	220	(4)	
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	99,97%	5 613	399	
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	1 756	12	
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	3 782	283	
GEST IMMO	Immeuble Amen BANK zone industriel chargeia 1	Promotion immobilière	99,77%	581	281	
SMART RECOVERY	Immeuble Carthagène offices montplaisir	Société de recouvrement de créances	70,00%	300	-	
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	0,00%	(*)	19	71

(*)La banque détient indirectement 99,90% du capital de la société "Amen Corporate Finance" à travers sa filiale Amen capital ce qui nous permet de la classer en tant qu'entreprise filiale.

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2021 un solde de 270 250 mDT contre un solde de 208 163 mDT au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 790	1 368	422	31%
Immobilisations incorporelles	11 744	10 769	975	9%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(9 770)	(9 217)	(553)	6%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	260 452	204 469	55 983	27%
Immobilisations corporelles	348 111	286 189	61 922	22%
Amortissement des immobilisations corporelles	(87 462)	(81 523)	(5 939)	7%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	8 008	2 326	5 682	244%
Immobilisations encours	8 008	2 326	5 682	244%
Total	270 250	208 163	62 087	30%

Aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtées à être cédées totalisent au 31.12.2021 un montant de 127 926 mDT

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et de cessions, se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATION ARRETE AU 31/12/2021

Description	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2021	Amort / Provision Cumul au 31/12/2020	Dotation	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2021	VCN au 31/12/2021
1) Immobilisation Incorporelles	10 769	975	-	11 744	(9 401)	(552)	-	(9 953)	1 791
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	9 620	975	-	10 595	(8 390)	(512)	-	(8 902)	1 693
Droit au bail	965	-	-	965	(827)	(40)	-	(867)	98
2) Immobilisations Corporelles	286 189	66 219	(4 297)	348 111	(81 720)	(6 562)	623	(87 659)	260 452
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>142 640</u>	<u>8 448</u>	<u>-</u>	<u>151 088</u>	<u>(41 633)</u>	<u>(3 255)</u>	<u>-</u>	<u>(44 888)</u>	<u>106 200</u>
Terrains d'exploitation	42 275	-	-	42 275	-	-	-	-	42 275
Bâtiments	69 362	3 780	-	73 142	(19 297)	(1 385)	-	(20 682)	52 460
Aménagements de bâtiments	31 003	4 668	-	35 671	(22 336)	(1 870)	-	(24 206)	11 465
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>98 393</u>	<u>53 178</u>	<u>(3 624)</u>	<u>147 947</u>	<u>(5 307)</u>	<u>(376)</u>	<u>-</u>	<u>(5 683)</u>	<u>142 264</u>
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>9 085</u>	<u>1 417</u>	<u>(70)</u>	<u>10 432</u>	<u>(6 298)</u>	<u>(814)</u>	<u>65</u>	<u>(7 047)</u>	<u>3 385</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>4 476</u>	<u>793</u>	<u>(603)</u>	<u>4 666</u>	<u>(3 548)</u>	<u>(467)</u>	<u>558</u>	<u>(3 457)</u>	<u>1 209</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>13 979</u>	<u>1 040</u>	<u>-</u>	<u>15 019</u>	<u>(10 629)</u>	<u>(867)</u>	<u>-</u>	<u>(11 496)</u>	<u>3 523</u>
<u>Machines DAB</u>	<u>7 919</u>	<u>875</u>	<u>-</u>	<u>8 794</u>	<u>(6 434)</u>	<u>(298)</u>	<u>-</u>	<u>(6 732)</u>	<u>2 062</u>
<u>Coffres forts</u>	<u>2 512</u>	<u>61</u>	<u>-</u>	<u>2 573</u>	<u>(1 876)</u>	<u>(76)</u>	<u>-</u>	<u>(1 952)</u>	<u>621</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>7 185</u>	<u>407</u>	<u>-</u>	<u>7 592</u>	<u>(5 995)</u>	<u>(409)</u>	<u>-</u>	<u>(6 404)</u>	<u>1 188</u>
3) Immobilisations encours	2 326	14 141	(8 459)	8 008	-	-	-	-	8 008
Immobilisations corporelles encours	2 023	14 130	(8 402)	7 751	-	-	-	-	7 751
Immobilisations incorporelles encours	303	11	(57)	257	-	-	-	-	257
Total	299 284	81 335	(12 756)	367 863	(91 121)	(7 114)	623	(97 612)	270 250

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2021 un montant de 227 763 mDT contre un montant de 194 124 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	33 638	42 050	(8 412)	(20%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>24 291</u>	<u>23 599</u>	<u>692</u>	<u>3%</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	5 781	5 512	269	5%
Comptes d'attente de la compensation	9 909	8 247	1 662	20%
Autres comptes d'attente	8 601	9 840	(1 239)	(13%)
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>9 347</u>	<u>18 451</u>	<u>(9 104)</u>	<u>(49%)</u>
Autres	194 125	152 074	42 051	28%
Stock en matières, fournitures et timbres	(181)	61	(242)	(395%)
Etat, impôts et taxes	16 185	15 405	780	5%
Allocations familiales	663	365	298	82%
Dépôts et cautionnements	102	102	-	0%
Opérations avec le personnel	91 406	84 500	6 906	8%
Débiteurs divers	77 933	45 903	32 030	70%
Créances sur l'Etat	519	646	(127)	(20%)
Autres	7 498	5 092	2 406	47%
Total	227 763	194 124	33 639	17%

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(15 510)	(15 870)	360	(2%)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(6 889)	(7 245)	356	(5%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 290)	(1 294)	4	(0%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(17 333)	(17 334)	1	(0%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	(1 295)	-	0%
Provisions sur autres comptes	(15 346)	(15 347)	1	(0%)
Total	(32 843)	(33 204)	361	(1%)

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(15 870)	(16)	376	(15 510)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	-	(7 331)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(7 245)	(11)	367	(6 889)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 294)	(5)	9	(1 290)
Provisions sur autres comptes	(17 334)	(2)	3	(17 333)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	-	-	(692)
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	-	-	(1 295)
Provisions sur autres comptes	(15 347)	(2)	3	(15 346)
Total	(33 204)	(18)	379	(32 843)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2021, cette rubrique accuse un solde de 595 871 mDT enregistrant ainsi une baisse de 168 945 mDT par rapport au 31.12.2020.

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	28	30 388	(30 360)	(100%)
Emprunts auprès de la BCT Dinars	595 000	730 000	(135 000)	(18%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	843	4 428	(3 585)	(81%)
Total	595 871	764 816	(168 945)	(22%)

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2021 un solde de 258 589 mDT contre un solde de 259 044 mDT au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	248 423	248 326	97	0%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	10 166	10 718	(552)	(5%)
Total	258 589	259 044	(455)	(0%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	81 269	83 560	(2 291)	(3%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	167 154	164 766	2 388	1%
Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires	248 423	248 326	97	0%

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2021 un solde de 6 343 825 mDT contre un solde de 5 861 002 mDT au 31.12.2020 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Dépôts à vue	1 834 198	1 821 946	12 252	1%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	4 509 627	4 039 056	470 571	12%
<u>Epargne</u>	<u>2 049 851</u>	<u>1 879 072</u>	<u>170 779</u>	<u>9%</u>
Dépôts à terme	2 309 007	2 056 649	252 358	12%
Dépôts à terme en dinars	2 157 943	1 874 689	283 254	15%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	(273)	15 238	(15 511)	(102%)
Dépôts à terme en devises	150 656	165 948	(15 292)	(9%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	681	774	(93)	(12%)
Autres sommes dues à la clientèle	150 769	103 335	47 434	46%
Total	6 343 825	5 861 002	482 823	8%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 834 198	-	-	-	-	1 834 198
Epargne	2 049 851	-	-	-	-	2 049 851
Dépôts à terme	1 372 664	773 503	162 433	-	-	2 308 600
Dettes rattachées dépôts à terme	407	-	-	-	-	407
Autres sommes dues à la clientèle	150 769	-	-	-	-	150 769
Total	5 407 889	773 503	162 433	-	-	6 343 825

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	4 708	32 289	1 803 664	1 840 661
Epargne	-	-	2 049 851	2 049 851
Dépôts à terme	3 150	55 699	2 249 751	2 308 600
Dettes rattachées	-	79	(6 135)	(6 056)
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	150 769	150 769
Total	7 858	88 067	6 247 901	6 343 825

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2021 à 926 283 mDT contre 968 332 mDT au 31.12.2020 se détaille comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Emprunts matérialisés	314 678	311 564	3 114	1%
Ressources spéciales	611 605	656 768	(45 163)	(7%)
Total	926 283	968 332	(42 049)	(4%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2020 :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Emprunts matérialisés	292 203	302 395	(10 192)	(3%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	22 475	9 169	13 306	145%
Total	314 678	311 564	3 114	1%

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2021 se détaille comme suit :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/12/2020	Remboursements / Emissions	Encours au 31/12/2021
Emprunts subordonnés	630 700				301 395	(9 692)	291 703
Amen Bank 2008 Catégorie A	20 000	6,50%	01/05/2008 - 21/05/2023		3 999	(1 334)	2 665
Amen Bank 2008 Catégorie B	20 000	7,00%	01/05/2008 - 21/05/2028		8 000	(1 000)	7 000
Amen Bank 2009 Catégorie A	30 000	5,45%	30/09/2009 - 30/09/2024		7 989	(2 001)	5 988
Amen Bank 2009 Catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024		7 989	(2 001)	5 988
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025		26 640	(5 336)	21 304
Amen Bank 2011 Catégorie A	40 500	6,10%	26/09/2011 - 25/09/2021		4 050	(4 050)	-
Amen Bank 2011 Catégorie B	9 500	TMM+1%	27/09/2011 - 25/09/2021		950	(950)	-
Amen Bank 2012 Catégorie B	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012 - 17/09/2022		8 000	(7 000)	1 000
Amen Bank 2012 Catégorie A	10 000	6,25%	27/09/2012 - 17/09/2022		2 000	2 000	4 000
Amen Bank 2014 Catégorie B (taux fixe)	20 700	7,45%	28/02/2015 - 27/02/2022		8 280	(4 140)	4 140
Amen Bank 2016 Catégorie A	46 655	7,40%	27/09/2016 - 21/11/2021		9 331	(9 331)	-
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016 - 21/11/2023		14 007	(4 669)	9 338
Amen Bank 2017-1 Catégorie A	23 900	7,40%	22/03/2017 - 30/04/2022		9 560	(4 780)	4 780
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,55%	22/03/2017 - 30/04/2024		2 400	(600)	1 800
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,70%	22/03/2017 - 30/04/2024		13 100	-	13 100
AMEN BANK 2017-2 Catégorie A	750	7,50%	25/10/2017 au 25/12/2022		300	(150)	150
AMEN BANK 2017-2 Catégorie B	7 000	7,55%	25/10/2017 au 25/12/2022		2 800	(1 400)	1 400
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au 25/12/2024		1 000	(250)	750
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au 25/12/2024		14 500	-	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au 25/12/2024		16 500	-	16 500
AMEN BANK 2020-2 Catégorie A	13 500	9,50%	23/12/2020 au 23/09/2025		13 500	(2 700)	10 800
AMEN BANK 2020-2 Catégorie B	26 500	9,75%	23/12/2020 au 23/09/2025		26 500	-	26 500
AMEN BANK 2020-3 Catégorie A	11 100	9,00%	12/02/2021 au 12/02/2026		11 100	-	11 100
AMEN BANK 2020-3 Catégorie B	52 730	9,20%	12/02/2021 au 12/02/2026		52 730	-	52 730
AMEN BANK 2020-3 Catégorie C	36 170	9,40%	12/02/2021 au 12/02/2028		36 170	-	36 170
AMEN BANK 2021-1 Catégorie A	30 000	TMM+2,70%	12/02/2021 au 12/02/2028		-	30 000	30 000
AMEN BANK 2021-1 Catégorie B	10 000	TMM+2,80%	12/02/2021 au 12/02/2028		-	10 000	10 000
Emprunts sous seing privé	5 000				1 000	(500)	500
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%			1 000	(500)	500
Total	635 700				302 395	(10 192)	292 203

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2020 :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Ressources budgétaires	82 578	51 433	31 145	61%
Ressources extérieures	529 027	605 335	(76 308)	(13%)
Total	611 605	656 768	(45 163)	(7%)

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	455 991	527 408	(71 417)	(14%)
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne ITALIENNE	5 750	5 938	(188)	(3%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	5 420	8 516	(3 096)	(36%)
Ligne CFD restructuration financière	515	1 359	(844)	(62%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICRO & PME	1 513	2 655	(1 142)	(43%)
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	319	765	(446)	(58%)
Ligne AFD HOTELLERIE	13 511	19 406	(5 895)	(30%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	121 902	186 020	(64 118)	(34%)
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	36 650	40 413	(3 763)	(9%)
Ligne BAD-MPME	1 429	2 143	(714)	(33%)
Ligne SANAD	48 252	54 037	(5 785)	(11%)
Ligne FADES	14 222	16 418	(2 196)	(13%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	4 444	5 000	(556)	(11%)
Ligne AFD-IMF	35 166	46 928	(11 762)	(25%)
Ligne de crédit AFD-SUNREF TF	30 889	33 265	(2 376)	(7%)
Ligne de crédit BAD LT FY2019	110 040	93 750	16 290	17%
Ligne de crédit KFW FY2020	25 174	10 000	15 174	152%
Lignes extérieures en devises	63 730	70 014	(6 284)	(9%)
Ligne en EURO	63 728	70 012	(6 284)	(9%)
Ligne KFW en EURO	2	2	-	0%
Total	519 721	597 422	(77 701)	(13%)
Dettes rattachées	9 306	7 913	1 393	18%
Total	529 027	605 335	(76 308)	(13%)

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	39 419	32 683	209 109	33 467	314 678
Emprunts matérialisés	16 944	32 683	209 109	33 467	292 203
Dettes rattachées	22 475	-	-	-	22 475
Ressources extérieures	21 970	77 862	319 819	109 376	529 027
Ressources extérieures en dinars	11 567	74 672	260 376	109 376	455 991
Ressources extérieures en devises	1 097	3 190	59 443	-	63 730
Dettes rattachées	9 306	-	-	-	9 306
Ressources budgétaires	3 774	3 671	38 254	36 879	82 578
Ressources budgétaires	3 042	3 671	38 254	36 879	81 846
Dettes rattachées	732	-	-	-	732
Total	65 163	114 216	567 182	179 722	926 283

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	-	38 878	275 800	314 678
Ressources budgétaires	-	-	82 578	82 578
Ressources extérieures	-	-	529 027	529 027
Total	-	38 878	887 405	926 283

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2020 :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Provisions sur engagements par signature	2 881	2 151	730	34%
Autres provisions pour passifs et charges	4 109	8 109	(4 000)	(49%)
Provisions pour passifs et charges	6 990	10 260	(3 270)	(32%)
Comptes d'attente et de régularisation	225 608	200 166	25 442	13%
Comptes d'attente	9 080	6 946	2 134	31%
Créditeurs divers	179 852	145 302	34 550	24%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	84 742	65 613	19 129	29%
Dépôts du personnel	6 915	6 522	393	6%
Charges à payer	88 195	73 167	15 028	21%
Etat, impôts et taxes	32 473	43 550	(11 077)	(25%)
Autres	4 203	4 368	(165)	(4%)
Total autres passifs	232 598	210 426	22 172	11%

Le détail de la rubrique autres provisions pour passifs et charges se détail comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Provision pour risques et charges	1 500	5 500	(4 000)	(73%)
Provision pour montants consignés	2 609	2 609	-	0%
Total autres passifs	4 109	8 109	(4 000)	(49%)

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 1 186 243 mDT au 31.12.2021 enregistrant ainsi une augmentation de 72 292 mDT par rapport au 31.12.2020.

Cette augmentation provient de :

- * L'affectation du résultat de 2020 avec des dividendes distribués pour 56 934 mDT ;
- * Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 429 mDT ;
- * Du résultat arrêté au 31.12.2021 pour 129 655 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves à Régime Spécial et réinvesti	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite (*)	Ecart de réévaluation (**)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2020	132 405	13 240	659 827	-	120 979	50 327	423	37 091	99 659	1 113 951
Affectation du résultat 2020	-	-	75 211	-	-	4 600	-	19 848	(99 659)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(56 934)	-	(56 934)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	(429)	-	-	-	(429)
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	129 655	129 655
Solde au 31/12/2021	132 405	13 240	735 038	-	120 979	54 498	423	5	129 655	1 186 243

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2021 :

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 52 685 mDT ;
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 1 813 mDT.

(**) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2021 à 811 015 mDT contre 767 961 mDT au terme de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Cautions	769 694	720 961	48 733	7%
Avals	30 232	37 144	(6 912)	(19%)
Autres garanties données	11 089	9 856	1 233	13%
Total	811 015	767 961	43 054	6%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2021 comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Cautions en faveur des banques	543 231	502 689	40 542	8%
Cautions en faveur des établissements financiers	-	-	-	0%
Cautions en faveur de la clientèle	226 463	218 272	8 191	4%
Total	769 694	720 961	48 733	7%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2021 comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	0%
Avals en faveur de la clientèle	30 232	37 144	(6 912)	(19%)
Total	30 232	37 144	(6 912)	(19%)

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	543 231	543 231
Cautions en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	-	9 951	216 512	226 463
Total	-	9 951	759 743	769 694

Note 4-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 191 607 mDT au 31.12.2020 à 421 145 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Crédits documentaires Import	301 847	150 320	151 527	101%
Crédits documentaires Export	119 298	41 287	78 011	189%
Total	421 145	191 607	229 538	120%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	4 693	297 154	301 847
Crédits documentaires Export	-	-	119 298	119 298
Total	-	4 693	416 452	421 145

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2021 comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	404 733	435 006	(30 273)	(7%)
BTA données en garantie	187 733	271 321	(83 588)	(31%)
Emprunt national donné en garantie	6 000	25 000	(19 000)	(76%)
Total	598 466	731 327	(132 861)	(18%)

Note 4-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2021 à 999 077 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Engagements de financement donnés	968 188	942 135	26 053	3%
<i>Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés</i>	28 556	-	28 556	100%
<i>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</i>	882 368	892 776	(10 408)	(1%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	161 640	157 423	4 217	3%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	18 718	7 732	10 986	142%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	43 219	28 273	14 946	53%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	658 791	699 348	(40 557)	(6%)
<i>Autorisation des crédits par carte</i>	57 264	49 359	7 905	16%
Engagements sur Titres	30 889	7 708	23 181	301%
<i>Participations non libérées</i>	30 889	7 708	23 181	301%
Total	999 077	949 843	49 234	5%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	34 900	933 288	968 188
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	28 556	28 556
Engagements de financement donnés	-	34 900	847 468	882 368
Autorisation de crédits par carte	-	-	57 264	57 264
Engagements sur titres	-	-	30 889	30 889
Participation non libérées	-	-	30 889	30 889
Total	-	34 900	964 177	999 077

Note 4-5. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2021 à 3 690 448 mDT contre 3 870 844 mDT au terme de l'exercice 2020. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	245 048	231 341	13 707	6%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	203 594	204 374	(780)	(0%)
Garanties reçues de la clientèle	3 241 806	3 435 129	(193 323)	(6%)
Total	3 690 448	3 870 844	(180 396)	(5%)

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2021 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'Etat	Garanties reçues / Etab. bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	1 765 040	119 088	171 553	45 174	1 526	4 970	2 107 351
Classe 1	771 361	98 780	30 269	12 358	247	333	913 348
Classe 2	14 177	80	-	-	-	50	14 307
Classe 3	45 867	4 579	-	19	-	16	50 481
Classe 4	574 336	22 520	-	3 559	-	453	600 868
Classe 5	4 062	-	-	31	-	-	4 093
Total	3 174 843	245 047	201 822	61 141	1 773	5 822	3 690 448

Note 4-6 Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2021 s'élèvent à (12 044) mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(53 642)	(49 715)	(3 927)	8%
Devises achetées au comptant à recevoir	41 598	37 188	4 410	12%
Total	(12 044)	(12 527)	483	(4%)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2021 s'élèvent à (150 353) mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(319 910)	(322 428)	2 518	(1%)
Devises achetées à terme à recevoir	169 557	199 456	(29 899)	(15%)
Total	(150 353)	(122 973)	(27 380)	22%

5- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2021 un montant de 571 351 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	13 743	19 017	(5 274)	(28%)
Opérations avec la clientèle	531 912	547 499	(15 587)	(3%)
Autres intérêts et revenus assimilés	25 696	34 624	(8 928)	(26%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	19 144	28 201	(9 057)	(32%)
Commissions à caractère d'intérêt	6 552	6 423	129	2%
Total	571 351	601 140	(29 789)	(5%)

Note 5-2. Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 113 811 mDT en 2020 à 128 018 mDT en 2021. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	78 736	71 740	6 996	10%
Opérations sur placement et titres	3 437	2 165	1 272	59%
Opérations de change	1 446	1 368	78	6%
Opérations de commerce extérieur	4 006	3 979	27	1%
Gestion, étude et engagement	9 427	10 818	(1 391)	(13%)
Opérations monétiques et de banque directe	24 216	18 911	5 305	28%
Bancassurance	4 241	3 181	1 060	33%
Banque d'affaires	612	-	612	100%
Autres commissions	1 897	1 649	248	15%
Total	128 018	113 811	14 207	12%

Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2021 et 2020 :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	5 562	3 690	1 872	51%
Gains nets sur titres de placement	10 581	8 420	2 161	26%
Gains nets sur opérations de change	30 595	27 334	3 261	12%
Total	46 738	39 444	7 294	18%

Les gains nets sur titres de transaction se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Plus-values de cession sur titres de transaction	5 562	3 690	1 872	51%
Moins-values de cession des titres de transaction	-	-	-	0%
Total	5 562	3 690	1 872	51%

Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	8 650	8 608	42	0%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	(737)	3	(740)	(24667%)
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement	9 387	8 605	782	9%
Titres de placement à revenu variable	1 931	(188)	2 119	(1127%)
Dividendes sur les titres de placement	704	236	468	198%
Plus-values de cession	361	666	(305)	(46%)
Moins-values de cession des titres de placement	(1)	(709)	708	(100%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(317)	(1 147)	830	(72%)
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	1 184	766	418	55%
Total	10 581	8 420	2 161	26%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	1 213	1 689	(476)	(28%)
Gain net sur opérations de change en compte	29 119	25 533	3 586	14%
Autres résultats nets de change	263	112	151	135%
Total	30 595	27 334	3 261	11,9%

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2021 un montant de 127 632 mDT contre 102 083 mDT en 2020. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	114 844	85 016	29 828	35%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 223	1 526	(303)	(20%)
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	3 550	3 799	(249)	(7%)
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	7 389	9 181	(1 792)	(20%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	626	2 561	(1 935)	(76%)
Total	127 632	102 083	25 549	25%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	89 351	68 945	20 406	30%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	24 759	15 561	9 198	59%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	108	-	108	100%
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	626	510	116	23%
Total	114 844	85 016	29 828	35%

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2021 un montant de 407 717 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(376 081)	(410 211)	34 130	(8%)
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(86 053)	(79 682)	(6 371)	8%
Opérations avec la clientèle	(245 148)	(296 256)	51 108	(17%)
Emprunts et ressources spéciales	(44 880)	(34 273)	(10 607)	31%
Autres Intérêts et charges	(31 636)	(35 505)	3 869	(11%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(11 377)	(13 821)	2 444	(18%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(20 259)	(21 684)	1 425	(7%)
Total	(407 717)	(445 716)	37 999	(9%)

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2021 un montant de 104 189 mDT, enregistrant une hausse de 4 443 mDT par rapport à l'exercice 2020. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(61 035)	(39 980)	(21 055)	53%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(15 048)	(38 299)	23 251	(61%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(68 903)	(53 516)	(15 387)	29%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(20)	(75)	55	(73%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(500)	(3 410)	2 910	(85%)
Dotations aux provisions sur congés payés	(3 101)	-	(3 101)	100%
Total dotations	(148 607)	(135 280)	(13 327)	10%
Pertes sur créances	(111 317)	(3 905)	(107 412)	2751%
Total dotations et pertes sur créances	(259 924)	(139 185)	(120 739)	87%
Reprises de provisions sur créances douteuses	24 322	20 587	3 735	18%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	15 116	15 891	(775)	(5%)
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	40 794	-	40 794	100%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	49 254	-	49 254	100%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	380	683	(303)	(44%)
Reprises de provisions pour risques et charges	4 501	-	4 501	100%
Reprises de provisions sur congés payés	-	1 903	(1 903)	(100%)
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	20 938	-	20 938	100%
Total Reprises	155 305	39 064	116 241	298%
Recouvrement des créances radiées	430	375	55	15%
Total des reprises et des récupérations sur créances	155 735	39 439	116 296	295%
Total	(104 189)	(99 746)	(4 443)	4%

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2021 un montant de 12 274 mDT, enregistrant une variation de 8 986 mDT par rapport à l'exercice 2020. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(13 869)	(5 258)	(8 611)	164%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	802	4 671	(3 869)	(83%)
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	-	(3 055)	3 055	(100%)
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	793	354	439	124%
Total	(12 274)	(3 288)	(8 986)	273%

Note 5-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2021 un montant de 184 794 mDT, en hausse de 18 685 mDT par rapport à 2020. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Frais du personnel	(130 396)	(115 765)	(14 631)	13%
Rémunération du personnel	(97 457)	(87 843)	(9 614)	11%
Charges sociales	(23 751)	(21 473)	(2 278)	11%
Impôts sur salaires	(2 137)	(1 907)	(230)	12%
Autres charges liées au personnel	(7 051)	(4 542)	(2 509)	55%
Charges générales d'exploitation	(44 846)	(41 289)	(3 557)	9%
Frais d'exploitation non bancaires	(11 604)	(11 971)	367	(3%)
Autres charges d'exploitation	(33 242)	(29 318)	(3 924)	13%
Dotations aux amortissements	(9 552)	(9 055)	(497)	5%
Total	(184 794)	(166 109)	(18 685)	11%

Note 5-9.Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2021 et 2020 :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	1 103	115	988	859%
Moins-values sur cession des immobilisations	(1)	(373)	372	(100%)
Impôt suite au contrôle fiscal	(5 076)	-	(5 076)	100%
Contribution sociale de solidarité	(250)	(2 636)	2 386	(91%)
Autres résultats exceptionnels	4 244	105	4 139	3942%
Total	20	(2 789)	2 809	(101%)

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(500)	(457)	(43)	9%
Don COVID-19	-	(11 400)	11 400	(100%)
Don au profit de l'Etat	(11 995)	-	(11 995)	100%
Total	(12 495)	(11 857)	(638)	5%

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de 4,896 dinars contre 3,763 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Résultat net en mDT	129 655	99 659	29 996
Nombre d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	4,896	3,763	1,133
Résultat dilué par action (en DT)	4,896	3,763	1,133

De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2021, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient à l'ouverture de la première période présentée.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (436 357) mDT à (335 353) mDT enregistrant une baisse du besoin de trésorerie de 101 004 mDT soit 23,15%. Cette amélioration est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de 234 714 mDT, des flux de trésorerie d'investissement de (34 298) mDT et des flux de financement de (99 412) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6-1. Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est établi à 234 714 mDT au 31 décembre 2021. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- * Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 284 029 mDT ;
- * La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 501 006 mDT ;
- * Les flux sur titres de placement pour 10 157 mDT ;
- * Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 28 928 mDT ;

Flux nets négatifs :

- * La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour (13 123) mDT.
- * La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (369 999) mDT.
- * Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour (194 563) mDT ;
- * Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (11 721) mDT ;

Note 6-2. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement est établi à (34 298) mDT au 31 décembre 2021. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- * La variation des intérêts et dividendes pour 131 031 mDT ;

Flux nets négatifs :

- * Les flux nets sur portefeuille investissement (94 791) mDT ;
- * Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (70 538) mDT ;

Note 6-3. Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (99 412) mDT au 31 décembre 2021. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- * Emission d'emprunt pour 40 000 mDT.

Flux nets négatifs :

- * Le remboursement des annuités venant à échéance pour (3 115) mDT.
- * La variation des ressources spéciales pour (45 164) mDT ;
- * Le versement des dividendes pour (56 934) mDT.
- * Le mouvement du fonds social de (429) mDT.

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2021 à (335 353) mDT contre (436 357) mDT au 31 décembre 2020.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2021 s'est établi comme suit :

Description	2 021	2 020
<u>Actifs</u>	517 743	582 061
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	169 242	425 311
Caisse	48 517	45 968
Avoirs et prêts à la BCT	120 685	379 305
Comptes CCP	40	38
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	271 901	156 750
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	271 896	156 746
Avoirs en compte sur les Etablissements bancaires	12 883	11 371
Prêts aux établissements bancaires <90 jours	259 013	145 375
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	5	4
Titres de transaction	76 600	-

Passifs	(853 096)	(1 018 418)
Banque centrale, CCP	(595 028)	(760 388)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(28)	(30 388)
Emprunts auprès de la BCT	(595 000)	(730 000)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	(258 068)	(258 030)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	(247 949)	(247 339)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	(81 269)	(83 559)
Emprunts interbancaires < 90 jours	(166 680)	(163 780)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	(10 119)	(10 691)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(335 353)	(436 357)

7- Autres Notes

7-1 Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,84% du capital d'AMEN BANK ;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 30,76% des droits de vote ;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 7,93% du capital d'AMEN BANK ;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital d'AMEN BANK ;
- La société STE EKUITY CAPITAL du fait qu'elle détient 5,00% du capital d'AMEN BANK ;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital d'AMEN BANK ;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de Surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2021

Société «PGI Holding»

- Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 164 mDT (HT).

- Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2021 est de 160 mDT (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 30,76% du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 - Le total engagement de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 660 mDT y compris un engagement Hors Bilan de 636 mDT ;

2 - Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 16 KDT (HT).

3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2021 s'élève à 918 KDT ;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de l'exercice 2021 s'élève à 3 801 KDT (HT).

L'encours des dépôts de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2021 à 31 000 mDT.

Société « PARENIN »

Au 31 décembre 2021, Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à 87 275 mDT, y compris un engagement hors bilan de 40 630 mDT.

Société « ENNAKL»

Au 31 décembre 2021, Le total des engagements de la société ENNAKL auprès d'Amen Bank s'élève à 210 950 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 196 088 mDT.

Société « HORCHANI FINANCE »

Au 31 décembre 2021, le total des engagements de la société HORCHANI FINANCE auprès d'Amen Bank s'élève à 3 000 mDT.

Société « Amen Santé »

Au 31 décembre 2021, le total des engagements Hors bilan de la société AMEN SANTE s'élève à 16 mDT et l'encours des dépôts s'élève à 78 mDT.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- Vingt-cinq (27) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 607 632 mDT. La commission de gestion au titre de 2021, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 2 889 mDT (HT).

2- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 100 mDT hors taxes ;
- une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT brut par an au titre de la mission RCCI
- une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA ;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2021, s'élève à 164 mDT (HT).

L'encours des dépôts à vue de la SICAR AMEN auprès d'amen Bank s'élève à 1 600 mDT.

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

- La banque a loué à la société Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient 35.99% du capital, un local à usage commercial à Houmet Essouk pour un montant qui s'élève à 16 KDT (HT) au titre de l'exercice 2021.

Le total des engagements de la société auprès d'Amen Bank s'élève à 85 575 mDT. y compris un engagement hors bilan 57 715 KDT (HT) au titre de l'exercice 2020.

L'encours des placements à terme et l'encours des dépôts à vue de la société "Tunisie Leasing & Factoring" auprès d'Amen Bank s'élève respectivement à 31 000 mDT et 5 911 mDT.

- Le conseil de Surveillance réuni le 11 novembre 2021 a donné son accord pour l'acquisition des droits économiques des actions objet de portage avec Tunisie Leasing Factoring en se référant au prix à appliquer par Tunisie Leasing Factoring et Amen Bank pour le rachat des actions de la SFI et FMO dans MLA.
Cette convention n'a pas produit d'effet en 2021.

Société Nouvelle de Boisson "SNB"

Le total des engagements hors bilan de la société nouvelle de boisson, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 3 973 mDT.

L'encours des dépôts à vue de la société SNB auprès d'Amen Bank s'élève au 31 décembre 2021 à 4 619 mDT.

Société «LE RECOUVREMENT»

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au 31.12.2021, l'encours des dépôts à vue de la société LE RECOUVREMENT auprès d'Amen Bank s'élève à 3 164 mDT.

Société «Tunisys»

Le total des engagements de la société Tunisys auprès d'Amen Bank s'élève à 2 678 mDT, y compris un engagement hors bilan de 2 335 mDT.

L'encours des dépôts à vue, au 31.12.2021 s'élève à 11 mDT.

Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2021, pour un montant de 2 386 mDT.

Société « Hayett »

Le total des engagements de la société « Hayett », détenue à hauteur de 25%, auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2021, à 4 mDT dont 2 mDT des engagements hors bilan.

L'encours des dépôts à vue et des placements à terme de la société Hayett auprès d'Amen Bank s'élève respectivement à 6 691 mDT et 33 500 mDT.

La charge supportée au titre du contrat d'assurance IDR, en 2021, s'élève à 4 163 mDT.

L'encours des commissions des produits bancassurances payés à l'Amen Bank au 31.12.2021 s'élève à 4 241 mDT.

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 19 386mDT, y compris un engagement hors bilan de 8 mDT.

Au 31.12.2021, l'encours des dépôts à vue de la société EL IMRANE auprès d'Amen Bank s'élève à 730 mDT.

Société «Amen Capital»

Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice

2021, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 62 KDT.

Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Capital est détaché d'Amen Bank et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des banques et des établissements financiers.

Au cours du mois de mai 2020, il a été convenu d'appliquer une marge de 15% sur la refacturation des charges comptabilisées par la banque à partir 2019.
Cette marge s'élève au titre de l'exercice 2021 à 60 mDT.

Au 31.12.2021, l'encours des dépôts à vue de la société AMEN CAPITAL auprès d'Amen Bank s'élève à 3 mDT.

Société «Amen Invest»

Amen Invest a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis.

Le montant du loyer s'élève à 124 mDT (HT) au titre de l'exercice 2021.

Au 31.12.2021, l'encours des dépôts à vue de la société AMEN INVEST auprès d'Amen Bank s'élève à 842 mDT.

Société «SOGEREC»

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Au 1er Janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à 12 KDT (HT) par an avec une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017.
Ainsi, et au titre de l'exercice 2021 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 62 KDT et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 13 KDT en HT.
2. Amen Bank a cédé à la société SOGEREC, un appartement à usage de bureau situé au Rez-de-chaussée de l'immeuble « Les chalets » à Cité Jardins-Tunis, acquis par voie de compensation pour 374 mDT. Amen Bank a dégagé une plus-value de 31mDT.
3. Au cours de 2019, "Amen Bank" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :
 - Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
 - Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous bien et en concluant tous accords ;
 - Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis à la SOGEREC.

En Contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la "SOGEREC" perçoit une commission hors taxes égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées et ce à partir du 1er janvier 2019. Le montant des commissions au titre de 2021 s'élève à 881 KDT en HT.

Au 31.12.2021, l'encours des placements de la société SOGEREC auprès d'Amen Bank s'élève à 1 000 mDT.

Société «Amen Project»

Au 31.12.2021, l'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève à 12 mDT et l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'Amen Bank s'élève à 127 mDT.

Société «EL KAWARIS»

Au 31.12.2021, l'encours des dépôts à vue de la société EL KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 463 mDT et l'encours des placements auprès d'Amen Bank pour 1 000 mDT.

Société «SUNAGRI»

Au 31.12.2021, l'encours des placements à terme de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 399 mDT.

Société «SICAV AMEN»

Au 31.12.2021, l'encours des dépôts à vue et dépôts à terme de la société SICAV AMEN auprès d'Amen Bank, s'élève respectivement à 4 233 mDT et 3 500 mDT.

Société «AMEN PREMIERE SICAV»

Au 31.12.2021, l'encours des dépôts à vue de la société SICAV AMEN auprès d'Amen Bank s'élève à 4 549 mDT.

Société «AMEN CORPOTE FINANCE »

Au 31.12.2021, l'encours des dépôts à vue de la société ACF auprès d'Amen Bank s'élève à 35 mDT.

Société « STE AMEN ALLIANCE SICAV »

Au 31 décembre 2021, l'encours des dépôts à vue et des placements à terme de la société AMEN ALLIANCE SICAV, auprès d'amen Bank, s'élève respectivement à 4 621 mDT et 16 000 mDT.

Société « STE GEST IMMO »

Amen Bank a loué à la société Gest immo un local au 2^{ème} étage sise à Charguia. Les revenus de loyer au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 16 KDT (HT) avec majoration du loyer : 5% à partir de la 2^{ème} année avec date effet le 01/04/2021.

Au 31.12.2021, L'encours des dépôts à vue et le total engagement de la société GEST IMMO, détenue à hauteur de 99%, auprès d'Amen Bank s'élève respectivement à 442 mDT et 146 mDT.

Société « TUNINVEST INNOVATION SICAR »

Au 31 décembre 2021, l'encours des dépôts à vue et des placements à terme de la société AMEN ALLIANCE SICAV, auprès d'amen Bank, s'élève respectivement à 291 mDT et 800 mDT.

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec Amen Alliance Sicav, Amen Première SICAV, et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen Première Sicav
Actif net au 31/12/2021 en mDT	70 984	24 322	57 405
<u>Commission de dépositaire</u>			
Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
Minimum	-	6 000 DT TTC	6 000 DT TTC
Max	-	25 000 DT TTC	25 000 DT TTC
Montant Annuel Perçu	161 946 DT HT	17 669 DT HT	25 000 DT HT
<u>Commission de distribution</u>			
Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
Montant Annuel Perçu	404 866 DT HT	148 921 DT HT	360 986 DT HT

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2021

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 se présentent comme suit (en TND) :

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2021	Passif au 31/12/2021	Charge 2021	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	333 333	-	320 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	333 333	-	320 000	-

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2021 (*)	Charges sociales 2021 (**)	Passif au 31/12/2021	Charge 2021	Charges sociales 2021	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	1 935 859	453 094	862 926	1 842 140	431 710	1 386 384
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	1 935 859	453 094	862 926	1 842 140	431 710	1 386 384

(*) dont 803 331 DT représentant les charges brutes relatives à la rémunération servie à l'ancien Président du Directoire.

(**) dont 184 586DT représentant les charges sociales relatives à la rémunération servie à l'ancien Président du Directoire.

Note 7-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2021, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2022 s'est établi à 132,22%% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2019.

Note 7-3. Événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 29/03/2022. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **1 186 243 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **129 655 KDT**.

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (**65%**) et qui totalise, au 31 décembre 2021, **6 245 664 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à **90 500 KDT** en provisions individuelles et additionnelles et **15 048 KDT** en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de **630 928 KDT** (Compte tenu des créances rattachées pour **23 295 KDT**), couverts par des provisions à concurrence de **23 236 KDT**, soit un montant net de **607 691 KDT**, représentant **6%** du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant **30%** du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.

- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2021, à **571 351 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (**65%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués,

nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 1^{er} avril 2022

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

1. La banque a conclu en date du février 2021 avec la société "**Gest Immo Amen**" dans laquelle elle détient **99,77%** du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "Amen Bank" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "**Gest Immo Amen**" perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

- a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo Amen". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.
- b) Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué.
Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation :

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2021 est de 48 KDT.

Pour permettre le démarrage de l'activité et uniquement pour le premier exercice, le mandant avancera la somme de 400 KDT, cette somme sera déduite du montant des honoraires et commissions revenant au mandataire au titre des premiers exercices.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

2. Amen Bank a mis à la disposition de la société "**Gest Immo Amen**" un local au 2^{ème} étage sis à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2^{ème} année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 16 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

3. Le conseil de Surveillance du 26 Aout 2021 a autorisé la mise à disposition à la société SMART RECOVERY un appartement A5.1 sis au 5^{ème} étage de l'immeuble Carthagène offices, moyennant un loyer 5 KDT HT/mois avec majoration de 5% à partir de la 2^{ème} année. Cette convention n'a pas produit d'effet en 2021.
4. Le conseil de Surveillance du 26 Aout 2021 a autorisé la mise à la disposition de la société Tunisys un local d'une superficie de 88 m², situé au rez-de-chaussée l'immeuble de l'Amen Bank sis à Charguia, moyennant un loyer de 800 TND HT/mois avec une majoration de 5%
Cette convention n'a pas produit d'effet en 2021.
5. Amen Bank a cédé à la société SOGEREC, un appartement à usage de bureau situé au Rez-de-chaussée de l'immeuble « Les chalets » sis à Cité Jardins-Tunis, acquis par voie de compensation, pour un montant de 411 KDT TTC
Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 11 Mai 2021.
6. Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 22 Mars 2021 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank détient 88,20% du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2021/1 d'une valeur de 34 071 KDT. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0.5% sur l'encours du fonds géré.

La commission de gestion au titre de 2021, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 132 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 25 Mars 2021.
7. Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 22 Mars 2021 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank détient 88,20% du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2021/2 d'une valeur de 65 300 KDT. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0.5% sur l'encours du fonds géré.

La commission de gestion au titre de 2021, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 252 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 25 Mars 2021.
8. Le conseil de Surveillance réuni le 11 novembre 2021 a donné son accord pour l'acquisition des droits économiques des actions objet de portage avec Tunisie Leasing Factoring en se référant au prix à appliquer par Tunisie Leasing Factoring et Amen Bank pour le rachat des actions de la SFI et FMO dans MLA.

Cette convention n'a pas produit d'effet en 2021.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **20.84%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de **160 KDT** hors taxes.

Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2021, s'élève à **160 KDT** (HT).

- 2 "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2021 s'élève à **164 KDT** (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **30,76%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à **16 KDT** (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2021 s'élève à **918 KDT** ;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2021, s'élève à **3 801 KDT** (HT).

Société «SICAR Amen»

- 1 La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital, vingt-trois (25) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 508 261 KDT.

La commission de gestion au titre de 2021, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à **2 505 KDT** (HT).

- 2 En vertu d'une convention de gestion du 18 Juin 1999 telle que modifiée par l'avenant du 1^{er} Janvier 2020, Amen Bank est chargée de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds qu'elle lui confie, ainsi que la réalisation et le suivi des dossiers de financement pour prise de participation. Le gestionnaire « Amen Bank » percevra, à cet effet :
 - Une somme forfaitaire de 100 KDT par an.
 - 6 KDT brut par an au titre de la mission RCCI
 - 6 KDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA
 - Une commission de 500 DT sur chaque dossier présenté au conseil d'administration de la SICAR AMEN. Cette commission est portée à 4 KDT au cas où le dossier fait l'objet d'un déblocage effectif.
 - Une commission de 7% sur chaque plus-value dégagée.

La rémunération au titre de l'exercice 2021, s'élève à 164 KDT (HT).

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1.500 dinars** (HT).

Assurance Hayet

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2021 s'élève à **4 163 KDT**.

Amen Bank perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance Hayett. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à 4 241 KDT au titre de l'exercice 2021.

Société « Tunisys»

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient 20% du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2021 pour un montant total de 2 386 KDT (HT).

Sociétés « SICAVs»

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2021 (Hors TVA)
SICAV Amen première	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 25 KDT TTC	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	361 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 25 KDT TTC	18 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	149 KDT
Amen Alliance Sicav	Dépositaire	0,02% HT DE L'ACTIF NET	162 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	405 KDT

Société « AMEN CAPITAL »

La banque a réalisé avec la société "Amen Capital" dans laquelle elle détient 51% du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 En date du 1er Février 2016, la banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5^{ème} étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2021 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 62 KDT et la cotisation de AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 12 KDT.

- 2 Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Capital est détaché de Amen Bank et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des banques et des établissements financiers.

Au cours du mois d'août 2019, il a été convenu d'appliquer une marge de 5% sur la refacturation des charges comptabilisées par la banque pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Ce taux sera ramené à 15% à partir de 2020.

Suite à l'avenant signé le 6 mai 2020, la marge de 15% a été appliquée à partir de l'exercice 2019.

La marge comptabilisée au 31 décembre 2021, s'élève à 59 807 TND dont 34 324 TND se rapportant à la marge sur la refacturation des charges relatives à 2021.

Société « AMEN INVEST »

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2021 s'élève à **124 KDT**.

Société « SOGEREC » :

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient **99,97%** du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Au 1^{er} Janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2^{ème} étage de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à **13 KDT (HT)** par an avec une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2021 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à **62 KDT** et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à **13 KDT HT**.

2. Au cours de 2021, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnihla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à **1 KDT(HT)** avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2021 s'élève à **13 KDT**.

3. Au cours de 2019, "Amen Bank" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

- Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tout bien et en concluant tout accord ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis .

En Contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la "SOGEREC" perçoit une commission hors taxes égale à 12% du montant de toutes les créances recouvrées et ce à partir du 1er janvier 2019. Le montant des commissions au titre de 2021 s'élève à 881 KDT.

Société « TUNISIE LEASING & FACTORING »

La banque a loué à la société Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient 35.99% du capital, un local à usage commercial à Houmet Essouk pour un montant qui s'élève à **16 KDT (HT)** au titre de l'exercice 2021.

III Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

- 1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents.
- Les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en TND) :

- Pour les membres du Conseil de Surveillance :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance	
	Charge 2021	Passif au 31/12/2021	Charge 2021	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	333 333	-	320 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	333 333	-	320 000	-

- Pour les membres du Directoire :

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2021 (*)	Charges sociales 2021(**)	Passif au 31/12/2021	Charge Brute 2021	Charges sociales 2021	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	1 935 859	453 094	862 926	1 842 140	431 710	1 386 384
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	1 935 859	453 094	862 926	1 842 140	431 710	1 386 384

(*) dont 803 KDT représentant les charges brutes relatives à la rémunération servie à l'ancien Président du Directoire.

(**) dont 185 KDT représentant les charges sociales relatives à la rémunération servie à l'ancien Président du Directoire.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 1^{er} avril 2022

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI